

TABLEAU DES MONTANTS DES GARANTIES (DISPOSITIONS SPECIALES)

MULTIRISQUE

GARANTIES D'ASSURANCE ET PRESTATIONS D'ASSISTANCE	MONTANTS TTC maximum / personne
<p>Annulation de voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie, accident ou décès ↳ <i>Franchise</i> • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Autres causes justifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon conditions du barème des frais d'annulation avec un maximum de 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement • <i>Sans franchise</i> • <i>Franchise de 50 € / personne</i>
<p>Vol manqué</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
<p>Retard aérien > 4 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur vol régulier aller et/ou retour • Sur vol charter aller 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnité forfaitaire de 10 % du montant du voyage avec un maximum de 250 €
<p>Bagages et effets personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport • Objets précieux ↳ <i>Franchise uniquement en cas de dommage aux valises</i> • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement • 50 % du capital garanti • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
<p>Frais d'interruption de séjour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement des prestations non utilisées : <ul style="list-style-type: none"> • suite à un retour anticipé • suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis • Bon d'achat égal à la valeur du voyage initial valable pendant 1 an
<p>Individuelle accident de voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capital décès ou invalidité permanente totale 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement
<p>Responsabilité civile vie privée à l'étranger</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels ↳ <i>Franchise</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 000 € maximum / évènement • 75 € / sinistre
<p>Retour impossible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de prolongation de séjour ↳ <i>Franchise</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) • <i>La première nuit consécutive à la date de retour</i>

Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure

- Transport / Rapatriement
 - Retour des membres de la famille ou de deux accompagnants assurés
 - Présence hospitalisation
 - Accompagnement des enfants de moins de 18 ans
 - Prolongation de séjour
 - Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille, du remplaçant professionnel, de la personne en charge de la garde d'un enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile
- Frais réels
 - Billet retour + taxi
 - Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)
 - Billet aller-retour ou hôtesse
 - 80 € / jour (maximum 10 jours)
 - Billet retour + taxi

Frais médicaux

- Remboursement complémentaire des frais médicaux et avance sur frais d'hospitalisation (à l'étranger uniquement)
 - Urgences dentaires
↳ *Franchise frais médicaux et urgences dentaires*
- 150 000 €
 - 160 €
 - 30 € / personne

Assistance en cas de décès

- Transport de corps
 - Frais de cercueil ou d'urne
 - Retour des membres de la famille ou de deux accompagnants assurés
 - Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, du remplaçant professionnel, de la personne en charge de la garde d'un enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile
- Frais réels
 - 2 500 €
 - Billet retour + taxi
 - Billet retour + taxi

Assistance voyage

Avant le voyage

- Information Voyage

Pendant le voyage

- Avance de la caution pénale
 - Prise en charge des honoraires d'avocat
 - Assistance en cas de sinistre au domicile lors d'un voyage :
 - Retour anticipé
 - Mesures conservatoires (en France uniquement) : mise en relation avec un serrurier, plombier, société de gardiennage et prise en charge du coût de l'intervention
 - Hébergement (en France uniquement)
 - Retour anticipé en cas d'attentat
 - Frais de recherche et de secours en mer et en montagne
 - Envoi de médicaments
 - Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement
- 15 000 €
 - 3 000 €
 - Billet retour + taxi
 - 80 €
 - 50 € / nuit (maximum 2 nuits) / personne
 - Billet retour + taxi
 - 7 500 €
 - Frais d'envoi
 - Avance de fonds de 1 500 €

Après le voyage

- Assistance au retour au domicile après rapatriement : aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours
- 3 heures

OPTION PROTECTION SANITAIRE

Cette garantie vient en complément de la formule Multirisque.

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
<p>Annulation de voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ <i>Franchise</i> Annulation dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ ↳ <i>Franchise</i> Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ ↳ <i>Franchise</i> Annulation en cas d'absence de vaccination ↳ <i>Franchise</i> 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Aucune franchise Aucune franchise 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne Aucune franchise
<p>Assistance rapatriement</p> <ul style="list-style-type: none"> Téléconsultation avant départ Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Retour impossible Frais hôteliers suite à retour impossible Frais hôteliers suite à mise en quarantaine Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ <i>Franchise</i> Prise en charge d'un forfait téléphonique local Soutien psychologique suite mise en quarantaine Valise de secours Aide-ménagère Livraison de courses ménagères Soutien psychologique suite à rapatriement 	<ul style="list-style-type: none"> 1 appel Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne 30 € / personne Jusqu'à 80 € 6 entretiens par événement 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille 15 heures réparties sur 4 semaines 15 jours maximum et 1 livraison par semaine 6 entretiens par événement

PRISE D'EFFET ET DUREE DES GARANTIES

GARANTIES	DATE D'EFFET	EXPIRATION DES GARANTIES
ANNULATION DE VOYAGE	Le jour de la souscription du présent contrat d'assurance	Le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller)
AUTRES GARANTIES	Le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller)	Le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe)

La durée de validité de toutes les garanties correspond aux dates de voyage indiquées aux Dispositions Particulières avec une durée maximale de 90 jours consécutifs, à l'exception de :

- la garantie "Annulation de voyage" qui prend effet le jour de la souscription du présent contrat d'assurance et expire dès que la première prestation assurée a débuté ;